



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Annick LE LOCH
Députée du Finistère

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Pont-L'Abbé, le 29 juin 2012

Madame Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75001 PARIS

Nos Réf. : ALL/FLG/12.0188

Madame la Ministre,

Saisie par une artiste plasticienne de ma circonscription, je souhaite vous faire part des interrogations et des attentes qu'a fait naître chez elle et chez de nombreux créateurs, la réponse en date du 16 avril faite par François Hollande à la Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens, en ouvrant la perspective d'une meilleure reconnaissance et d'une juste rémunération de la création plastique.

Dans la perspective d'un renforcement des droits d'auteurs, les artistes plasticiens s'interrogent plus particulièrement sur les moyens qu'entend mettre en œuvre le gouvernement pour faire respecter leurs droits de présentation publique et sa rémunération, dans les lieux d'exposition subventionnés par l'Etat ainsi que ceux qui dépendent des collectivités territoriales.

Leur seconde interrogation porte sur l'application effective par les maîtres d'ouvrage de la réglementation relative à l'obligation de décoration des constructions publiques, qui constitue une ressource importante pour les artistes en même temps qu'un enrichissement culturel du bien commun.

Dans le prolongement des engagements pris par le candidat François Hollande, les réponses que le gouvernement envisage d'apporter à ces questions dans le cadre des multiples chantiers législatifs qui doivent s'ouvrir dans ce nouveau temps politique, engagent l'avenir de la création plastique dans notre pays.

Devant la fragilisation particulière de ce pan de la création artistique française confronté au désengagement de l'Etat lors du dernier quinquennat, je vous remercie des informations que vous pourrez m'apporter quant à la démarche que vous entendez engager dans les mois à venir pour répondre à ces aspirations légitimes.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

Amities

La députée,

Annick LE LOCH